



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

planning familial

Question écrite n° 130836

Texte de la question

Mme Geneviève Gaillard attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur le financement des établissements d'information et de conseil conjugal et familial (EICCF). L'information et l'éducation des jeunes en matière de sexualité affirmées comme une priorité des politiques éducatives et de santé des jeunes sont essentiellement assurées par les EICCF créés spécifiquement par la loi dite Neuwirth. En 2009, le financement de ces centres avait été menacé une première fois, en 2012. Grâce à une forte mobilisation, l'État signait un protocole garantissant pour 3 ans à l'ensemble des EICCF un financement de 2,6 Millions d'euros. Or, en 2012, 500 000 euros sont supprimés. C'est donc un nouveau coup d'arrêt pour une véritable politique d'éducation à la sexualité en direction des jeunes dont l'État est le garant. D'autant plus qu'il est clairement établi que dans ce domaine les moyens alloués sont insuffisants au regard des besoins. Il n'est pas acceptable qu'un pan entier d'une politique publique réaffirmée à maintes reprises comme nécessaire soit ainsi supprimé en dépit des engagements pris et sans aucune concertation préalable. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle entend faire respecter les engagements pris et donner aux EICCF les moyens d'assurer leur mission d'éducation à la sexualité auprès des jeunes.

Texte de la réponse

Le financement des établissements d'information, de consultation ou de conseil familial (EICCF) a fait l'objet d'un engagement de l'État pour trois ans (2009-2011) grâce à un protocole signé entre les ministres chargés de la solidarité et de la santé et le mouvement français pour le planning familial (MFPF), le 11 mars 2009. Le MFPF assure la gestion d'environ un tiers des EICCF. Au titre du protocole, l'ensemble des EICCF a reçu en 2009, 2010 et 2011, 2,6 millions d'euros par an ainsi répartis : 2,1 millions d'euros sur le programme 106 « action en faveur des familles vulnérables » et 0,5 million d'euros pour le programme 147 « politique de la ville », dans le cadre d'une subvention versée par l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) pour des actions menées par les EICCF dans les quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville. Le Gouvernement a veillé, tout au long du protocole, à ce que la gestion des crédits disponibles soit la plus fluide possible en assurant une coordination importante entre les services du ministère des solidarités et de la cohésion sociale et les services de l'ACSé. En 2010 et 2011, les engagements financiers prévus par le protocole ont été pleinement respectés. Au-delà de cet effort en direction des EICCF, l'État soutient directement l'action du MFPF. En 2011, sur un budget de plus de 2,5 millions d'euros, plus de 70 % étaient issus de subventions nationales. L'État poursuivra en 2012 son effort en faveur du MFPF et du financement de l'ensemble des EICCF. Il est en effet envisagé de prolonger les engagements du protocole et les crédits nécessaires (pour un montant équivalent à celui qui était fixé les années précédentes) sont bien inscrits dans la loi de finances pour 2012, c'est-à-dire 2,1 millions d'euros plus 0,5 million d'euros, soit 2,6 millions d'euros au total. Reste toutefois à régler des questions relatives aux modalités de mise en oeuvre de cet engagement. Le maintien d'un effort constant depuis 2009 pour le financement du MFPF et des EICCF intervient dans un contexte budgétaire pourtant très contraint.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130836

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2394

Réponse publiée le : 3 avril 2012, page 2814